



émancipation mineur Procureur

Par **MrWhite**, le **23/01/2016** à **09:05**

Bonjour,

Ma mère a déposé une plainte mensongère contre moi en juin 2015 (8 mois). J'ai été convoqué à la gendarmerie une semaine après les faits présumés, j'ai été entendu par un gendarme qui, une fois avoir appelé le Parquet, m'a bien dit qu'il n'étais pas convaincu par la version de ma mère et que la plainte allait probablement être classée sans suite.

Depuis, la situation avec ma mère c'est améliorée, ma mère a pourtant reçu un appel de l'un des gendarmes de cette brigade il y a deux jours, l'informant que le Procureur souhaité s'entretenir avec elle (pas avec moi, mais c'est long à expliquer) dans les locaux de la Gendarmerie (logique).

Je me pose des questions, si la plainte a réellement été classée sans suite, pourquoi ? J'ai envoyé une lettre au TGI destinée au JAF quelques jours avant ça, au sujet de l'émancipation, sollicitant un rendez-vous. Vous pensez que ça peut avoir un lien ? Dans ce cas pourquoi le gendarme l'ayant appelé a-t'il cru que je n'étais plus au domicile ? C'est largement précisé dans ma lettre.

Et pourquoi dans les locaux de la Gendarmerie et pas dans son bureau ?

Je dois m'attendre à quoi à mon arrivée ?

Ps : Est-il vrai que l'on ne peut pas être émancipé si on fait l'objet d'une plainte ? Je m'interroge.

Merci à vous.